Le projet est repoussé

Le Conseil d'État qui n'y a pas lieu de passer à la discussion des articles et repousse l'urgence sur le projet de loi de M. Mézière, modifiant la loi du 14 Février 1889, pour la nomination d'un vice-président.

La séance est levée à 6 heures.

Mort de l'amiral Jurien de la Gravière

Paris, 6 mars. — L'amiral Jurien de la Gravière est mort ce matin.

Les élections municipales

Paris, 5 mars. — Le cabinet actuel a confirmé la décision prise par le cabinet précédent de ne pas changer la date des élections municipales qui doivent avoir lieu dimanche 27 mai pour toutes les communes de France, Paris excepté.

Le Mouvement gréviste

Les grévistes de l'Urbaine

Paris, 5 mars. — Une délégation des cochers de l'Urbaine accompagnée de MM. Jaurès et Millerand, a été reçue cet après-midi par M. Loubet qui a promis d'adresser à ses collègues de la justice afin de suspendre les poursuites commencées contre certains grévistes.

Dernière Heure

Service téléphonique de l'Agence Havas.

ARRESTATION D'ANARCHISTES

Rome, 5 mars. — Les agents de police arrêtent d'employés des contributions indirectes chômeurs, deux individus qui avaient chez eux des caisses remplies de poudre, de cartouches, des fusils et des bouteilles de matières explosibles. Ces deux individus que l'on soupçonne comme étant complices des attentats commis récemment dans cette ville.

Le drame de la rue Saint-Denis

Paris, 5 mars. — Les agents de la sûreté qui arrêtaient hier soir un individu complice de Crampon, l'assassin de la rue St-Denis.

C'est un nommé Georges Clesal, c'est lui qui appartient le pantalon militaire trouvé chez le malfaiteur Crampon.

Lafargue et Lamendin

Ceux qui voudraient encore comparer la situation électorale de M. Lafargue à Lille et la situation électorale de M. Lamendin dans le Pas-de-Calais, comme le faisait hier le *Réveil du Nord*, rendraient assurément à M. Lamendin le plus détestable service.

Le Réveil du Nord a-t-il songé que par ce rapprochement, c'est ait d'ailleurs impossible, et par les conclusions non moins impossibles et non moins absurdes qu'il a voulu en tirer, il en arrivait quelque porter préjudice à la candidature qu'il soutient comme nous?

Heureusement que M. Lafargue a dissipé les doutes à la tribune de la Chambre l'équivoque que le *Réveil* tendrait à établir.

Nous l'avons rappelé il y a quelques jours, en citant les paroles textuelles de M. Lafargue.

« M. Lamendin, mon ami? disait-il, non jamais! jamais!... Entre Lamendin et moi, il n'y a rien de commun, il n'y a aucun rapport, aucune analogie... ! J'oppose à cette assimilation mensongère le plus formel démenti et je veux qu'on le sache! Voilà pourquoi je tiens à la tribune... ! »

C'est là le sens exact, l'interpellation absolument fidèle des paroles de M. Lafargue que nous avons citées dernièrement, en les empruntant au compte-rendu officiel de la séance.

Au reste, le journal qui a soutenu M. Lafargue, sont point par des considérations locales, sans caractère politique et sans valeur réelle, mais par des considérations de politique générale, l'*Intransigeant* de M. Henri Rochefort, n'a-t-il pas toujours attaqué M. Lamendin avec une extrême violence?

Il n'y a que cela qui compte. C'est là ce qui marque la différence entre les candidatures et les situations.

S'efforcer de comprendre aujourd'hui la situation de M. Lafargue et celle de M. Lamendin, n'est non seulement contraire à toute vérité et à toutes choses, mais c'est se faire l'allié des réactionnaires qui ne demandent pas mieux que d'établir une pareille confusion et qui y travaillent de toutes leurs forces dans le Pas-de-Calais!

Le Réveil du Nord a-t-il songé à cela? Nous espérons que non!

Nous voulons croire qu'il n'a pas eu envie de faire échouer la candidature de M. Lamendin pour faire plaisir à M. Lafargue!

Nous tenons, quant à nous, à rétablir de nouveau que le *Réveil du Nord* a fait en cette circonstance les raisonnements les plus faux et les plus erronés et qu'il n'y a aucune espèce de rapprochement à établir entre la situation de M. Lafargue à Lille en octobre dernier et celle de M. Lamendin aujourd'hui à Béthune.

Une pareille et inadmissible confusion ne peut faire que la joie des réactionnaires du Pas-de-Calais, au détriment du candidat républicain pour lequel nous soutenons de tous nos vœux et qui, nous n'en doutons pas, sera la semaine prochaine à la Chambre des députés.

?

On sait que Lafargue a fait plus ou moins ouvertement partie de la bande boulangiste, au temps où celle-ci se croyait appelée à régir la France.

Le seul journal de Paris qui ait franchement et énergiquement soutenu sa candidature législative, c'est le boulangiste *Intransigeant*.

Aussi, n'avons-nous pas été surpris de lire sa vigoureuse et bien d'une déclaration des « droits nationalistes et révisionnistes » que précédait complaisamment le *Réveil du Nord*.

Et bien de M. Lafargue est parfaitement à sa place entre celles de MM. Laguerre, Le Sérieux, Pierre Richard, Paulin Méry et autres Castelin.

Mais notre étonnement a été grand de trouver aussi parmi les signataires de ce manifeste M. Marie Moreau, député de Roubaix, dont nous le croyions sincère, le tel fait en cette boulangiste compagnie.

G. R.

Les fraudes d'Halluin

C'est définitivement le 4 avril prochain que l'affaire des fraudes d'Halluin viendra devant le tribunal correctionnel de Lille.

Trois inculpés seront jugés devant le tribunal : deux anciens propriétaires de la maison d'Halluin et un ancien employé, actuellement sous-préfet de Lille, M. Dessaint.

Le tribunal siégera à Armentières, pour la commodité des témoins.

Me Cornil, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Lille, sera le défenseur de M. Dessaint.

Me Ledoux